



## ÉCOLES ET ONG

### Interventions des ONG d'éducation au développement en milieu scolaire

#### INTRODUCTION

L'intervention des ONG dans les écoles pour y pratiquer l'éducation au développement correspond à une rencontre : celle des ces ONG avec la communauté éducative des établissements scolaires.

Il est difficile d'user des termes d'offre et de demande. En effet, l'un et l'autre de ces acteurs sont à la fois offreurs et demandeurs.

	Ecole	ONG
<b>Offreur</b>	L'école offre son infrastructure, son espace, du temps, ses élèves qui sont un public captif, un environnement qui est certes pédagogiquement connoté, mais qui est aussi, par vocation, tourné vers la découverte, vers l'apprentissage.	<p>L'ONG dispose d'une expertise qui s'appuie bien souvent sur des interventions/partenariats dans les pays du Sud, sur des contacts permanents avec les partenaires du Sud et les populations locales. Cette expertise s'appuie également sur une recherche et une mise à jour permanente de ses connaissances.</p> <p>L'école est un lieu où peut se vivre la citoyenneté. L'ONG peut offrir des pistes concrètes d'engagement citoyen, basée sur une expertise pédagogique orientée vers le changement social.</p>
<b>Demandeur</b>	Une part de la mission de l'école touche à l'apprentissage de savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à la solidarité internationale. Les ONG peuvent les soutenir dans l'accomplissement de cette mission qui est peut-être moins présente dans les formations initiale et continue des enseignants.	L'ONG se donne pour mission l'éducation au développement, notamment des enfants et adolescents. Elle est donc demandeuse des contacts avec ce public. L'école est un lieu privilégié de tels contacts avec un public i. relativement homogène quant à son âge et ii. captif et organisé.

L'intervention des ONG dans des établissements scolaires s'inscrit donc dans le cadre d'un partenariat dans lequel tous les acteurs sont gagnants.

Il convient de développer quelques éléments de ce partenariat.

## 1. LE CONTEXTE LÉGAL DE L'ENSEIGNEMENT

L'article 6 du décret « Missions » de la Communauté française assigne à l'enseignement la responsabilité de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ».

Le texte intime aux écoles l'ordre d'éduquer « au respect de la personnalité et des convictions de chacun », ainsi qu'au « devoir de proscrire la violence tant morale que physique ». En outre, la mise en place de « pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école » est souhaitée.

La compréhension et, partant, l'application du décret « Missions » varie selon les réseaux.

La Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESeC) met en avant les valeurs chrétiennes de fraternité et d'entraide.

De son côté, le *Projet éducatif de la Communauté française* affirme que, « dans le réseau de la Communauté française, l'ouverture à tous et la neutralité créent un contexte des plus favorables pour développer la solidarité, le pluralisme et l'intérêt pour les diverses cultures en présence ». Il mentionne encore que « la rencontre de l'autre, dans un environnement qui favorise les contacts positifs, les solidarités, la mise en œuvre de projets communs, est un gage d'ouverture et de création de lien social, et ne peut que renforcer les valeurs que le Décret-Missions impose de développer ».

L'enseignement officiel subventionné souhaite que l'école « génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique, etc. ».

Force est de constater que la solidarité internationale et/ou les relations Nord-Sud ne sont pas explicitement mentionnées. Ces préoccupations sont toutefois très proches de celles exprimées par le législateur. La majorité des projets éducatifs des établissements scolaires, qui sont les déclinaisons locales, le prolongement opérationnel du décret mission, mentionnent d'ailleurs explicitement la citoyenneté mondiale, la solidarité internationale et/ou le sens de l'engagement pour un monde plus juste.

## 2. QUELLE ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT POSSIBLE EN MILIEU SCOLAIRE ?

### 2.1. LE CHAMP D'ACTION THÉORIQUE

Les ONG belge francophones actives dans ce domaine se sont accordées sur la définition suivante de l'éducation au développement.

#### 2.1.1. Un référentiel

Ce référentiel est un document de clarification réalisé au sein du Groupe sectoriel éducation au développement d'ACODEV. Il s'agit d'un cadre de référence qui traduit le partage d'une vision commune de l'éducation au développement par les ONG membres d'ACODEV.

##### a. Finalité

Face à l'inégale répartition des richesses dans le monde, en particulier entre le Nord et le Sud, l'éducation au développement est un processus qui vise à provoquer des changements de valeurs et d'attitudes sur les plans individuel et collectif en vue d'un monde plus juste, dans lequel ressources et pouvoir sont équitablement répartis dans le respect de la dignité humaine.

##### b. Objectifs généraux

L'éducation au développement est une démarche éducative qui se donne pour missions de :

- faciliter une compréhension globale des enjeux du développement et des mécanismes d'exploitation injustes qui engendrent des relations inégalitaires entre le Nord et le Sud ;

- faciliter la compréhension des interdépendances entre les sociétés du Nord et du Sud ;
- accompagner l'acquisition d'un regard conscient et critique de la réalité, tant au niveau de relations micro-sociales qu'au niveau macro ;
- favoriser un meilleur dialogue entre les citoyens à travers une approche interculturelle basée sur le respect mutuel et l'égalité ;
- promouvoir des valeurs, attitudes, et aptitudes liées à la solidarité ;
- susciter et renforcer la capacité des citoyens à se mobiliser dans des actions collectives de solidarité de type social, politique ou de sensibilisation, en vue de jeter les bases d'un monde plus juste et plus équitable.

### c. Stratégie éducative

L'éducation au développement est un processus éducatif global dont la dimension Nord/Sud est un élément constitutif déterminant. Elle se réalise tant au Sud qu'au Nord, en s'appuyant sur une collaboration entre les acteurs du Sud et du Nord.

Elle se veut une éducation dynamique, ouverte à la participation active, créative, pluraliste, orientée vers l'action et le changement social.

C'est un processus de sensibilisation sociale et de formation des citoyens capable de :

- déconstruire les stéréotypes Nord-Sud ;
- défendre les droits humains ;
- impulser un développement humain et durable ;
- stimuler la solidarité et la participation sociale ;
- combattre la xénophobie et le racisme ;
- lutter contre la violence et la guerre ;
- promouvoir l'approche genre (égalité homme-femme).

C'est un acte pédagogique qui implique la construction de situations d'apprentissage permettant à des publics diversifiés de comprendre, de dialoguer et d'agir. Il favorise :

- des démarches participatives, actives et interactives ;
- des approches facilitant l'analyse de la complexité du développement ;
- l'émergence des représentations mentales des publics visés (avec un travail spécifique sur les images et préjugés face à l'autre différent) ;
- une pédagogie adaptée à la diversité des publics ;
- des méthodes d'évaluation formatives et participatives ;
- des apprentissages en termes de savoir, de savoir faire et de savoir être.

La concrétisation de ces principes pédagogiques se réalise à travers une multitude d'actions qui peuvent se regrouper autour de cinq grands pôles :

- des actions de sensibilisation,
- des actions de conscientisation,
- des actions de lobby ou plaidoyer,
- des actions de mobilisation,
- des actions de recherche-action.

C'est un acte politique qui constitue une composante essentielle de l'éducation à la citoyenneté. Il se décline, notamment, en favorisant un travail de synergies et d'alliances avec des groupes, associations, collectifs, réseaux diversifiés tant au Nord qu'au Sud.

### 2.1.2. Des étapes

La promotion de l'engagement pour un monde plus juste et plus solidaire implique la prise en compte des différentes étapes qui constituent la démarche d'engagement. Plusieurs modèles existent à cet égard. Nous nous baserons sur l'un d'eux, inspiré de la méthode de *Révision de vie* (« Voir juger agir ») de Joseph Cardijn.

Selon ce modèle, un processus d'engagement implique les démarches successives suivantes, ne s'inscrivant pas dans une évolution linéaire :

- le sujet prend connaissance d'un fait, d'un événement, d'une situation ;
- il est animé d'un sentiment consécutif à l'information qu'il vient de recevoir ;
- cet état d'esprit suscite la volonté d'agir ;
- le sujet, déterminé à agir, mène une action utile, efficace, raisonnée, appropriée, pertinente.

Cette évolution ne s'inscrit pas dans une évolution linéaire, mais hélicoïdale, une phase n'étant jamais désolidarisée des précédentes, qui continuent de se développer et de se renforcer.

Les établissements scolaires sont des lieux privilégiés pour initier des enfants/adolescents à cette démarche d'engagement. Il importe de considérer plus précisément leur contribution à chacune de ces quatre étapes.

## **2.2. L'INFORMATION DE BASE**

On ne vise ici que l'information de base, c'est-à-dire la prise de connaissance du fait que des personnes, dans le monde, connaissent des conditions de vie incompatibles avec le respect de la dignité humaine auquel ils ont droit.

L'école est un lieu privilégié de transmission de cette information. La maîtrise de ces connaissances fait du reste partie des compétences attendues des élèves à la fin de leur scolarité.

On peut y ajouter l'information relative aux causes de cette situation : l'examen des mécanismes par lesquels l'humanité répartit de façon inégalitaire les ressources qu'elle crée (ou prend à la nature).

Les ONG peuvent à cet égard être des partenaires particulièrement intéressants pour les enseignants. Elles connaissent bien le terrain sur lequel elles travaillent et les conditions de vie des personnes qui habitent dans leurs zones d'intervention. Leur recherche et la mise à jour permanente de leurs connaissances est également utile pour délivrer une information de qualité.

## **2.3. LE RESSENTI**

Une information suscite chez chacun un ressenti personnel. Celui-ci est crucial pour mobiliser, ou non, la personne dans une démarche d'engagement.

Par exemple, l'indifférence, la peur ou la colère ne provoquent pas les mêmes réactions, la même envie d'agir.

Les ONG ont relativement peu de moyens d'agir sur cette étape. Tout au plus peuvent-elles témoigner de leur propre indignation et/ou de leur propre enthousiasme.

## **2.4. LA VOLONTÉ D'AGIR**

On peut être en colère sans lendemain. On peut aussi connaître la colère et entamer un processus d'action visant à atténuer la source de cette colère.

La volonté d'agir des personnes tristes de savoir que des gens vivent dans des conditions indignes ne semble pas s'apprendre ou se commander. On pourrait donc, à première vue, penser que ni les écoles ni les ONG ne peuvent avoir de véritable valeur ajoutée à ce niveau. Ce ne serait pas tout à fait exact.

Si l'école ne peut inoculer le trait de caractère qui consiste à prendre les problèmes à bras le corps en vue de leur résolution, elle peut contribuer significativement à la favoriser en :

- a. donnant à connaître les solutions qui existent à la résolution des problèmes du monde et la manière dont chaque citoyen peut contribuer à les favoriser ;
- b. favorisant l'estime de soi des élèves, afin qu'ils prennent confiance dans leur propres capacités.

Les ONG peuvent apporter leur contribution à cet effort. Notamment parce que c'est leur mission d'y contribuer, elles peuvent donner à connaître des solutions aux problèmes des gens, que ce soit à un niveau micro, meso ou macro. Elles peuvent aussi, donner à connaître les *success stories* par lesquelles des actions individuelles et collectives ont eu un réel impact sur les conditions de vie de personnes du Sud.

## 2.5. L'ACTION EFFICACE

### 2.5.1. Agir au Sud

La bonne volonté ne suffit pas pour que l'action soit utile, pertinente, efficace. Le développement est un métier qui ne s'improvise pas. Pourtant, de nombreuses personnes se sentent compétentes en cette matière et mènent, dans le Sud, des projets parfois contreproductifs.

L'école doit-elle mener ses propres projets de développement ? Cela se pratique ici et là. Cette pratique appelle deux commentaires.

- a. Le développement est un métier. Celui de l'école n'est pas celui-là. Les ressources financières et en temps que l'école affecterait à des projets de développement qu'elle mènerait directement sont détournés de son objet social. Ce n'est pas souhaitable, surtout si les actions entreprises sur le terrain relèvent du gaspillage de ces ressources.
- b. Si le projet de développement mené à bien par l'école ne sert pas aux populations locales, on peut espérer qu'il serve à ses élèves. Le droit à l'erreur et l'évaluation de celles-ci est intimement lié aux démarches pédagogiques. L'enfant a le droit de commettre des erreurs dans ses dictées ou quand il apprend à jouer d'un instrument de musique. Les essais et erreurs participent de son apprentissage. Il est cependant des matières qui n'autorisent pas ce type de démarche. Un étudiant en médecine ne peut s'exercer librement sur des patients sans aucune surveillance. Il nous semble que le sort des personnes les plus fragiles dans le Sud n'autorise pas non plus l'intervention de personnes qui ne maîtrisent pas le sujet<sup>1</sup>.

Les ONG sont souvent un peu embarrassées quand les enfants leur demandent ce qu'ils peuvent faire concrètement. Les projets concrets, sur le terrain, ne leur sont pas réellement accessibles. La récolte de plumiers et de cartables à envoyer en Afrique est un simulacre de contribution effective, durable et efficace à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées. Force est de constater que l'action efficace, à la portée des enfants, touche essentiellement à l'acquisition de comportements socialement responsables<sup>2</sup> et de la récolte de fonds au profit de professionnels du développement.

Faut-il encourager les enfants à « faire quelque chose », n'importe quoi, pour qu'ils acquièrent le réflexe de la mobilisation dans l'attente qu'ils aient dans les mains davantage de leviers utiles et puissent, dans leur élan, mener à bien des actions efficaces ? Faut-il au contraire les initier d'emblée à la nécessité d'appliquer un esprit critique aux actions proposées pour ne s'investir que dans celles qui sont pertinentes ?

Les ONG connaissent leur métier. Elles savent, notamment pour avoir appris de leurs propres erreurs, les conditions d'une action efficace et peuvent ainsi sensibiliser les enfants et adolescents aux limites de la bonne volonté.

---

<sup>1</sup> L'exemple d'une école secondaire du Brabant wallon permet de poursuivre le raisonnement. Ce n'est, dans son cas, pas les élèves qui examinent les projets de développement dans le cadre d'une démarche pédagogique, mais la seule direction. On est alors à cent lieues de la mission de l'établissement scolaire.

<sup>2</sup> Les enfants, d'aucuns le regrettent, ne disposent pas toujours de l'autonomie et du pouvoir d'achat requis pour répondre à cette attente de manière optimale. Ils ont par contre la capacité d'impulser des comportements d'achats (et autres) au sein de leur famille.

## 2.5.2. Agir au Nord

En attendant de pouvoir intervenir au Sud, et de manière complémentaire à ces interventions différées, les enfants/jeunes peuvent agir au Nord. Trois pistes s'offrent à eux.

- a. Le plaidoyer. Sensibilisés à une problématique, les enfants/jeunes peuvent, par exemple, signer une pétition proposée par une ONG (ou un courrier qu'ils auraient rédigé eux-mêmes) et adressée aux pouvoirs publics ou à d'autres décideurs.
- b. L'apprentissage des ressorts de l'action citoyenne responsable dans des secteurs où leur intervention directe pourrait être pertinente.
- c. La sensibilisation. Les enfants/jeunes touchent à leur tour leurs pairs, leurs amis, leur famille.

Malheureusement, ces actions apparaissent souvent insignifiantes à leurs yeux. Ils préféreraient souvent pouvoir « faire la différence » dans les conditions de vie des populations du Sud. Cependant, l'apprentissage de ses propres limites et la gestion de cette sorte de frustration sont aussi importants et utiles pour un engagement plus conscient.

## 2.6. SYNTHÈSE DE L'APPORT DES ONG

L'école et les ONG peuvent jouer un rôle important à différents niveaux de l'apprentissage d'une démarche d'engagement.

- a. Ils peuvent fournir une information sur l'état du monde, sur les conditions de vie des populations des pays du Sud, sur les raisons de ces inégalités. À cet égard, les enseignants ont une indispensable compétence plus généraliste et les ONG une connaissance plus pointue d'un terrain ou de problèmes spécifiques, notamment nourrie par un travail de recherche qui s'efforce de faire la lumière sur des enjeux d'une grande complexité.
- b. Ils peuvent donner confiance aux élèves sur la pertinence de l'action et sur l'impact de la contribution de chacun. Il s'agit, pour reprendre un slogan d'Amnesty International, de leur donner à connaître qu'« ils ont plus de pouvoirs qu'ils ne le pensent ». Cet effort peut être entrepris par les enseignants sur nombre de matières (citoyenneté, environnement, santé, culture, etc.) et être soutenu par l'action des ONG dans leur domaine spécifique.
- c. Ils peuvent faire comprendre la nécessité de mener des actions réfléchies, bien construites, dans un monde complexe. À nouveau, les ONG ont un rôle à jouer comme « spécialistes » de ces questions.

## 3. DIFFÉRENTS TYPES D'INTERVENTION DES ONG

Les interventions des ONG en milieu scolaire présentent des facettes très contrastées.

### 3.1. INTERVENTIONS AUX MODALITÉS VARIABLES

#### 3.1.1. Quant à la stratégie

Certaines ONG ont fait le choix stratégique de soutenir la communauté éducative des établissements scolaires dans l'atteinte de ses propres objectifs en appuyant ses initiatives en matière d'éducation au développement. Cela peut prendre des formes très diverses (conseils et formations pour les enseignants, mise à disposition d'outils pédagogiques, modules entièrement pensés dans une démarche orientée vers l'acquisition de compétences scolaires spécifiques, etc.). Pour d'autres, l'école présente un lieu privilégié pour porter leurs contenus. Ce n'est donc, dans ce cas, pas la démarche éducative scolaire sur laquelle ils se basent, mais la disponibilité d'un nombre élevé de jeunes se caractérisant par un âge homogène.

Ces différences ne sont pas aussi affirmées qu'elles peuvent le sembler. En effet, le partenariat avec les enseignants est toujours inévitable (ne fut-ce que pour avoir accès aux élèves) et c'est la modalité de cette collaboration qui peut varier, en fonction du contexte spécifique de l'école. Ce

sont alors des particularités locales (telles que, par exemple, la confiance des enseignants dans leurs propres capacités en ce qui concerne cette dimension) qui définissent les implications relatives des enseignants et de l'ONG.

### 3.1.2. Quant au public (1)

Dans certaines interventions, l'ONG entre en contact direct avec les élèves. C'est le cas lorsqu'un représentant de l'ONG assure une animation ou une conférence, anime un atelier, mais aussi dans le cas où un dossier pédagogique ou un film est réalisé en vue d'être présenté tel quel aux élèves. Il ne s'agit pas forcément d'une rencontre physique entre un membre de l'ONG et l'élève, mais la conception et la réalisation d'une intervention directement destinée à l'élève.

Dans d'autres interventions, la production de l'ONG s'adresse préférentiellement à l'enseignant. L'objectif ultime reste que cela ait un impact sur ses élèves. Il peut s'agir d'une formation d'enseignants ou d'un outil pédagogique adressé aux enseignants. Le principe de ces interventions consiste, fondamentalement, à renforcer les compétences des enseignants afin de multiplier l'impact.

Un troisième type d'intervention lie d'une certaine manière les deux précédents : ce sont les interventions dans les écoles normales.

### 3.1.3. Quant au public (2)

Certaines interventions visent les élèves de l'enseignement maternel, d'autres de l'enseignement primaire, d'autres encore de l'enseignement secondaire et d'autres encore les étudiants de l'enseignement supérieur.

Il ne s'agit pas simplement de développer des modes de communication plus ou moins vulgarisés pour tenir un même discours. À chaque âge correspondent des objectifs spécifiques qui dépendent du développement physique, cognitif et social des enfants/jeunes et des méthodes pédagogiques appropriées.

L'âge n'est pas le seul axe de différenciation des objectifs et des méthodes. Des variables telles que le type d'enseignement (normal ou spécialisé), la filière (enseignement secondaire général, technique ou professionnel), les options (dans les enseignements secondaire et supérieur), le rapport entre nombre d'élèves d'origine étrangère et nombre d'élèves d'origine belge, etc. conditionnent la nature des interventions.

### 3.1.4. Quant aux thématiques

Certaines interventions visent à sensibiliser les élèves à une thématique, qu'elle soit d'ordre micro ou macro (sécurité alimentaire, commerce international, genre et développement, commerce équitable, accès à l'eau, travail des enfants, handicap et développement, culture et développement, droits humains, problèmes sanitaires, scolarisation, etc.). D'autres abordent des questions d'ordre plus général (la dignité humaine, les préjugés, l'engagement, les solutions, les résultats engrangés, etc.).

### 3.1.5. Quant à l'explicitation d'une posture

L'éducation au développement vise ultimement un changement des comportements. Elle est donc, par nature, une intervention de type politique. Le choix d'un établissement scolaire de mentionner cette préoccupation dans son projet d'établissement est, lui aussi, un acte politique.

À l'instar de certains journaux où des pages consacrées aux débats ou au courrier des lecteurs côtoient des articles « classiques », les ONG peuvent adopter, en milieu scolaire, deux postures.

La première consiste à tenir un discours engagé, politiquement orienté, au titre de représentant d'une frange de la société civile, avec un ancrage social et une visée politique.

La deuxième consiste à s'inscrire dans un espace scolaire régulé par le principe de neutralité.

Le choix de l'une ou l'autre posture dépend bien entendu de la nature du partenariat noué avec le corps éducatif.

### 3.1.6. Quant à la nature de l'intervention

Les interventions des ONG en milieu scolaire peuvent présenter des visages très différents :

- animation par un représentant d'un ONG dans une classe ou devant plusieurs élèves,
- pièce de théâtre,
- débat,
- film,
- jeu,
- accompagnement d'un groupe d'action et/ou de réflexion,
- voyage de formation dans le Sud,
- conseils aux enseignants,
- journaux destinés aux enfants,
- mise en projet et accompagnement de celui-ci, notamment en vue de réaliser des actions de sensibilisation par les enfants/jeunes, pour leurs pairs,
- etc.

### 3.1.7. Quant à la durée

Une intervention en milieu scolaire s'inscrit toujours dans un partenariat avec la communauté éducative de l'établissement. Ce partenariat peut se nouer à l'initiative de l'ONG ou de l'école (direction, un ou plusieurs enseignants). Si c'est l'ONG qui sollicite la communauté éducative de l'établissement, sa proposition servira de base à l'action qui sera finalement menée à bien. Si l'école sollicite l'intervention de l'ONG, elle aura le plus souvent déterminé les contours du partenariat en fonction de ses propres objectifs et contraintes. Les contacts préalables, la négociation - base de tout partenariat - aboutira, ou non, à une collaboration dans laquelle chaque partie apporte son écot. Dans certains cas, les enseignants apporteront une expertise centrée sur les aspects pédagogiques de leur tranche d'âge et les ONG leur expertise thématique, mais dans la plupart des cas les choses ne sont pas aussi tranchées.

Certaines interventions des ONG s'étendent sur une longue période, qui peut durer plus d'un an. Des projets permanents au sein de l'établissement scolaire existent également.

D'autres interventions peuvent durer un temps très limité. Il n'est pas rare que des interventions ponctuelles mettent un représentant d'une ONG en contact avec les élèves pendant une courte durée, notamment parce que cela s'inscrit dans un projet imaginé et structuré, à l'origine, par l'enseignant.2.1.4.

Nombre d'ONG s'inspirent étroitement des programmes, décrets et socles de compétences dans l'élaboration de leur offre éducative. Il s'agit en effet d'intégrer les contraintes des enseignants afin de maximiser la probabilité de leur prise en compte par ceux-ci. On notera par exemple des interventions dans des cours très précis (économie, géographie, cours philosophiques, par exemple) en lien plus ou moins étroit avec le programme scolaire.

D'autres visent une action de nature plus « parascolaire », notamment par le soutien de groupes d'élèves qui veulent « aller plus loin » que ce que leur programme propose.

## 3.2. UN POINT COMMUN : LE PARTENARIAT

La pertinence et l'efficacité de l'intervention d'une ONG en milieu scolaire est essentiellement déterminée par la qualité du partenariat qui la lie aux instances éducatives de l'établissement.

En effet, à l'instar de ce que les ONG pratiquent dans le Sud, leurs interventions en milieu scolaire s'inscrivent à l'intersection de leurs objectifs propres et des intérêts de la communauté éducative de l'établissement. Un partenariat est, par nature, une action qui dépend des aspirations des parties et du contexte dans lequel elles évoluent. La personnalité du ou des enseignants ainsi que les



caractéristiques de son école et de ses élèves jouent un rôle crucial dans la définition de l'intervention de l'ONG.

De même qu'au Sud une communauté n'est pas une autre, qu'elles se différencient par leurs problèmes spécifiques rencontrés comme par les atouts de leur population, une classe n'est pas une autre et les talents et motivations des enseignants ne sont pas égales.

Il faut, au Sud comme au Nord, prendre en considération la situation singulière de l'école ou de la classe et de la communauté éducative, ainsi que les ambitions éducatives affichées en matière de sensibilisation, de conscientisation, d'engagement. Ce qui importe, c'est ensuite, avec l'enseignant, de construire l'offre éducative la plus pertinente dans ce contexte précis.

À noter enfin que la négociation d'un partenariat se centre sur la construction du dispositif le plus pertinent et efficace possible pour les élèves, compte tenu de ces contraintes. Ces partenariats peuvent concerner plusieurs ONG dont les interventions, simultanées ou successives, s'articulent harmonieusement.

#### **4. UNE INTERVENTION CONSIDÉRABLE**

Il est très difficile d'estimer le nombre d'élèves touchés par les interventions des ONG en milieu scolaire. En effet, la nature et la force du contact varie considérablement. De plus, certains supports indépendants (tels qu'une valise pédagogique, par exemple) ne permettent pas de connaître le nombre d'élèves touchés. Enfin, un même élève peut - cela n'est pas rare ! - être touché par plusieurs ONG à des moments différents de son cursus scolaire et/ou dans le cadre d'une stratégie des enseignants qui mise sur la complémentarité des approches.

Une meilleure coordination des ONG pourrait accroître encore, à la marge, l'efficacité générale du secteur.

Il n'en demeure pas moins qu'une proportion significative des élèves des enseignements primaire et secondaire sont touchés directement et/ou indirectement par des interventions des ONG.

#### **5. LA VALEUR AJOUTÉE D'UNE INTERVENTION DES ONG POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DES ÉLÈVES/ÉTUDIANTS EN MILIEU SCOLAIRE**

Ce n'est pas parce qu'un ONG nourrit des ambitions envers le public scolaire qu'elle est forcément la mieux placée pour atteindre ces objectifs. Le corps éducatif de l'établissement scolaire pourrait s'estimer mieux placé qu'un intervenant extérieur pour favoriser l'apparition et l'essor d'une démarche d'engagement efficace pour plus de solidarité internationale.

En particulier là où l'éveil à la solidarité internationale fait partie intégrante du projet d'établissement, l'ONG n'a pas le monopole de ce processus éducatif.

Il importe que l'institution scolaire soit réellement partie prenante du processus d'éducation au développement qu'elle met en œuvre, et, mieux encore, qu'elle le pilote. L'ONG vient en appui de l'effort mené à bien par la communauté éducative. Une concertation préalable définit l'ensemble du projet et l'implication de l'ONG - qui peut, le cas échéant, se limiter à conseiller les enseignants dans la description du projet.

Cela est du reste cohérent avec le mode d'intervention des ONG dans le Sud. Il ne s'agit pas d'y faire les choses à la place des populations locales, mais d'appuyer leur propre investissement dans leurs propres projets qu'elles ont défini en partenariat avec l'ONG. Cette dernière contribue à soutenir leur prise de distance sur la situation qu'elles vivent afin de définir les axes de développement à privilégier, puis apporte au projet le coup de pouce spécifique (tantôt d'ordre technique, tantôt d'ordre financier) qui permet de concrétiser le programme.

L'ONG dispose de quelques atouts qui ne sont pas négligeables.

- a. L'expertise en matière pédagogique est a priori du côté des enseignants qui ont suivi une importante formation initiale et continue, et dont c'est le métier. Par contre l'ONG dispose

d'une connaissance de la réalité de terrain des conditions de vie des populations défavorisées particulièrement autorisée. Celle-ci se nourrit des contacts qu'elle entretient avec les populations et partenaires du Sud ainsi que de ses efforts de recherche. Cela peut procurer exactitude et légitimité à la transmission d'information.

- b. L'ONG agit dans plusieurs établissements scolaires. Elle peut donc être un vecteur de pratiques intéressantes, participer à la diffusion des projets de qualité et, ainsi, à l'amélioration des performances pédagogiques en cette matière.
- c. L'action et les partenariats de l'ONG dans le Sud, dont elle peut témoigner en connaissance de cause, illustre un type d'intervention en vue de corriger les inégalités dans les conditions de vie des habitants de la planète. L'ONG incarne l'action utile, pertinente et réfléchie. Elle est en cela un démenti à la posture fataliste.
- d. L'activité de plaidoyer d'une ONG oriente son approche vers une explication des problèmes et une catégorie d'actions qui peuvent être entreprises en cette matière.
- e. D'un point de vue de dynamique pédagogique, l'irruption d'un intervenant extérieur peut être intéressante, parce qu'elle crée une nouvelle relation avec les élèves. Celle-ci n'est pas, à l'instar de la relation entre élèves et enseignants, chargée d'éventuels passifs du passé. Elle ne porte pas non plus la charge trop souvent négative de ce qui est « scolaire ».

Des évaluations externes et indépendantes attestent de la qualité du travail accompli et de l'impact de ces interventions.

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	1
1. Le contexte légal de l'enseignement.....	2
2. Quelle éducation au développement possible en milieu scolaire ? .....	2
2.1. Le champ d'action théorique .....	2
2.1.1. Un référentiel .....	2
2.1.2. Des étapes .....	3
2.2. L'information de base .....	4
2.3. Le ressenti.....	4
2.4. La volonté d'agir .....	4
2.5. L'action efficace .....	5
2.5.1. Agir au Sud.....	5
2.5.2. Agir au Nord .....	6
2.6. Synthèse de l'apport des ONG .....	6
3. Différents types d'intervention des ONG .....	6
3.1. Interventions aux modalités variables.....	6
3.1.1. Quant à la stratégie .....	6
3.1.2. Quant au public (1).....	7
3.1.3. Quant au public (2).....	7
3.1.4. Quant aux thématiques .....	7
3.1.5. Quant à l'explicitation d'une posture.....	7
3.1.6. Quant à la nature de l'intervention .....	8
3.1.7. Quant à la durée.....	8
3.2. Un point commun : le partenariat .....	8
4. Une intervention considérable .....	9
5. La valeur ajoutée d'une intervention des ONG pour l'éducation au développement des élèves/étudiants en milieu scolaire .....	9
Table des matières .....	11